Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: [2]: Obligation de servir

Artikel: Obligation de servir : interview
Autor: Buttet, Yannick
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514614

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

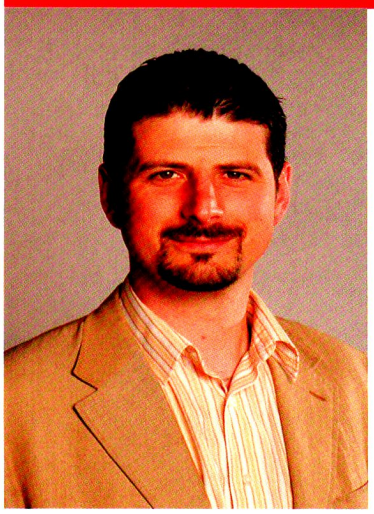

Politique

Obligation de servir, interview

Yannick Buttet

Je suis favorable à l'obligation de servir.

Chaque citoyenne et chaque citoyen qui atteint l'âge adulte doit marquer de manière tangible sa volonté de s'engager pour la collectivité et son attachement à son pays. Dès lors, l'extension de l'obligation de servir aux citoyennes me paraît une idée à creuser. Je ne propose pas de soumettre les Suissesses aux mêmes obligations que les hommes ; l'égalité entre hommes et femmes devant se faire dans la complémentarité. Mais un engagement citoyen des femmes de notre pays sur quelques jours leur permettrait également de participer de la même dynamique.
La palette des prestations concernées par l'obligation de servir a déjà été étendue dans le cadre du service civil (dans le domaine social ou pédagogique par exemple). Le contexte économique et l'évolution des conditions de travail font que la proposition visant à raccourcir la durée de l'obligation de servir actuelle doit être étudiée avec sérieux, tout en ayant conscience que la diminution du nombre de jours de service remettrait de facto en question notre armée de milice.
Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif premier de l'obligation de servir qui est de fournir suffisamment de personnel à notre armée pour que celle-ci puisse garantir la sécurité de notre pays.

Je suis favorable à une armée de milice

La taille de notre pays ne permet pas, à mes yeux, de disposer d'un bassin de recrutement suffisant pour former une armée de professionnels. Par ailleurs, l'armée de milice permet de profiter des compétences que le citoyen-soldat a acquises dans sa vie privée et professionnelle. Enfin, la remise en question du système de milice dans l'armée est un symbole de la remise en cause de l'engagement désintéressé des citoyens les uns envers les autres.
Concrètement, notre armée doit renforcer son noyau de professionnels capables d'encadrer efficacement celles et ceux qui remplissent leurs obligations militaires. Elle doit toutefois conserver sa composante milicienne qui permet non seulement à l'institution de proposer des prestations de qualité mais aussi d'assurer le lien indispensable entre l'armée et la population. Sans ce lien, le risque de ghettoïsation de l'armée est réel : comment soutenir une armée qu'on connaît peu? Par contre, si l'armée profite pleinement des avantages des soldats de milice, ces derniers devraient pouvoir tirer davantage profit de leur séjour sous les drapeaux.

Je rejette l'initiative du GSsA.

Mais une réflexion sur le rôle et les missions de notre armée doit impérativement avoir lieu! Le problème actuel ne réside pas tant dans la question de l'obligation de servir mais plutôt dans l'absence de ligne politique claire et cohérente dans notre politique de défense.

Osons fixer clairement nos attentes et affirmer notre soutien à l'égard de l'armée. La sécurité future de notre pays en dépend, n'en déplaise à quelques aspirations électoralistes.

Y.B.

Nom : Buttet
Prénom : Yannick
Age : 34 ans
Profession : Adjoint du chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais
Dernier diplôme obtenu : Licence en sciences politiques
Grade militaire : major EMG